URBANISME

Les règles de l'urbanisme

Avant de commencer tous travaux , nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. Selon leur importance, il faut ou non une autorisation préalable de travaux ou un permis de construire. En règle générale, toute modification de l'aspect extérieur de votre habitation est soumise à autorisation par exemple : clôture, ravalement de façade, changement des volets ou des fenêtres…….

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Pièces administratives

Rapport de présentation

Projet d'aménagement et de développement durables

Orientations d'aménagement et de programmation

Règlement

Annexes sanitaires

Plan de zonages

Plan des servitudes

Règles d’urbanisme

Déclaration Préalable Cerfa n°16702*01

Demande de Permis de construire Cerfa n°13706*07

Servitudes d’utilité publique et annexes sanitaires

Plan du réseau d’eau potable

Plan du réseau d’assainissement

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

L’élagage, un enjeu pour tous.

L’électricité de mon logement: qui fait quoi ?

Incident réseau: une priorité, la sécurité.

Installer une borne de recharge.

Suite à une coupure d’électricité.

Suite à une perturbation.

Je veux produire mon électricité.

Comment utiliser mon compteur LINKY.

Maitriser ma consommation.

Faire sa demande de raccordement.

ENEDIS au service de l’urbanisme

MAIRIE DE NANTEUIL SUR MARNE

1 Place Lafayette
77730 Nanteuil-sur-Marne

01 60 23 63 41

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de NANTEUIL SUR MARNE